



Possibilité de déménager avec mon bébé loin après le divorce?

Par **Minoucha80**, le 25/01/2013 à 00:47

bonjour

Est ce que j'ai le droit d'emmener mon fils après mon divorce pour vivre la ou il y a ma famille sachant que nous somme de la Moselle et ma famille habite Paris ?

Mon mari me parle de limitation géographique je veux dire qu'il veut demander de faire en sorte que je pourrai pas m'éloigner de la région pour qu'il pourra soit disant voire son fils car en réalité c'est pour me faire des problèmes

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le 25/01/2013 à 09:06

Bonjour, non il n'existe pas un périmètre. Il serait bien de prévoir votre déménagement avant la fin du divorce afin que le droit de visite, les frais de transport... soient tout de suite fixés sinon le pere devra ressaisir le JAF pour fixer de nouvelles conditions, cordialement

Par **amajuris**, le 25/01/2013 à 10:55

bjr,

votre futur ex-mari a autant de droits sur cet enfant que vous.

encore un enfant qui va servir de balle de ping-pong ou d'otage entre ses parents divorcés.

cdt